



PONEY CLUB UCPA
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Poney club UCPA
63 Avenue du Manet
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 57 55 30
Fax : 01 30 60 95 45
Mail : montigny@ucpa.asso.fr

**CONTRAT D'AUTORISATION DE
PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES
DU FORFAIT ANNUEL 2010/2011**

Entre l'UCPA, poney club de Montigny – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Représentée par Madame Christine HAXAIRE, Directeur de centre
et

Monsieur ou Madame : _____
Demeurant : _____
Tél : _____.____.____.____.____.

IL A ETE ETABLI ET CONVENU CE QUI SUIT

M.....autorise le centre UCPA de Montigny à prélever sur son compte bancaire la somme de, correspondant au prix du forfait annuel 2010/2011 du cavalier....., en **8** mensualités constantes de, **aux alentours du 5 de chaque mois** (sauf la première fin août et les suivantes de octobre à avril).

L'UCPA demandera un chèque de caution de 80 € au client permettant de confirmer l'inscription du client dans l'attente du 1^{er} prélèvement et qui pourra être encaissé en cas de défaut de paiement.

En cas de rejet du prélèvement par la banque, l'UCPA refacturera tous les frais liés au non-paiement.

En l'absence de règlement, et pour quelque motif que ce soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre sans délai les prestations liées à ce règlement.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA impliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription de l'UCPA.

En cas d'annulation ou d'interruption de votre fait, l'intégralité des mensualités correspondant au prix du forfait reste due. L'UCPA ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées et, sauf exception, les séances non consommées ne pourront être rattrapées.

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le : ____ / ____ / ____
en deux exemplaires dont l'un remis au client

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

HAXAIRE Christine
Directeur du poney club UCPA